



NRJ
diags

spécialistes du contrôle
et de la perméabilité à l'air

Points à vérifier sur devis et factures travaux

Vérifier le devis :

Afin de déposer correctement votre demande de prime, il est important de vérifier que le devis que vous avez fait réaliser est conforme.

Pour cela, le devis doit obligatoirement être au nom et au prénom du demandeur de la prime, mentionner les coordonnées de l'entreprise ayant réalisé le devis et lister l'intégralité des travaux prévus avec le détail des critères techniques obligatoires.

Vérifier l'identité et le certificat RGE de l'entreprise :

Pour obtenir la prime, l'entreprise réalisant les travaux doit obligatoirement posséder un certificat RGE (« Reconnu garant de l'environnement ») pour les travaux qu'elles réalisent chez vous. Vous êtes donc invité à vérifier que le nom de l'entreprise qui réalise les travaux apparaît bien sur le devis, ainsi que son numéro de SIRET (un numéro d'identification à 14 chiffres).

Cela implique également de vérifier si l'entreprise qui vous propose le devis compte réaliser le chantier elle-même ou passer par un sous-traitant. Quel que soit le cas, le certificat RGE de l'entreprise réalisant les travaux (l'entreprise ou son sous-traitant) doit correspondre aux travaux effectués et être valide lors de la demande de prime et pendant le chantier.

Pour cela, vous pouvez demander à l'entreprise son certificat RGE. Vous trouverez également les qualifications d'une entreprise et identifier le domaine de travaux concerné sur le site FranceRenov.gov.fr en utilisant son numéro de SIRET.

Vérifier le détail des coûts :

Vous devez faire attention au détail du coût des travaux qui vous est proposé sur le devis, qui doit indiquer pour chaque poste de travaux le prix de l'équipement et celui de la pose. Les montants hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC) doivent être précisés pour chaque type de travaux.

Il est nécessaire de vérifier si le montant final inclut la déduction de certaines aides ou d'éventuelles remises commerciales (hors MaPrimeRénov'). Il vous est fortement recommandé de vous assurer que vous pourrez effectivement obtenir ces financements, notamment en vous assurant que vous êtes bien éligible à l'ensemble des aides proposées.

De plus, certains travaux d'efficacité énergétique induisent des travaux périphériques (par exemple pouvant relever de la maçonnerie ou de l'électricité). Il est fortement recommandé de s'assurer auprès du professionnel ou d'un tiers de confiance que les

- NOS AGENCES -

Epinal - Rennes - Bordeaux - Toulouse - Salon de Provence - Lyon

Pour le Confort et la Performance de vos Constructions



NRJ
diags

spécialistes du contrôle
et de la perméabilité à l'air

propositions avancées intègrent bien toutes les prestations nécessaires au bon fonctionnement des équipements ou permettant d'atteindre les performances énergétiques présentées. Ces travaux ne sont pas forcément pris en charge par MaPrimeRénov'.

Ne pas hésiter à faire réaliser un second devis :

Vous pouvez faire réaliser un ou plusieurs autres devis complets auprès d'autres professionnels. Attention, les différences significatives de prix entre deux offres s'expliquent la plupart du temps par une différence de contenu de prestations (travaux supplémentaires ou prestations de services annexes). Pour comparer convenablement un prix, il faut le faire sur la base de périmètres équivalents de prestation et de documents précontractuels explicites.

Si vous rencontrez des difficultés dans la compréhension des devis et des échanges avec les professionnels du bâtiment, les Espaces Conseil France Rénov sont à disposition pour vous apporter un éclairage sur le projet et les démarches nécessaires.

Vérifier la facture :

Une fois vos travaux effectués, vous allez demander le paiement de votre prime en fournissant la facture que vous avez reçue. Là aussi vous devez vérifier qu'elle est conforme. Pour cela, la facture doit obligatoirement être au nom et au prénom du demandeur de la prime, mentionner les coordonnées de l'entreprise ayant réalisé les travaux et lister l'intégralité des travaux réalisés avec le détail des critères techniques obligatoires.

S'assurer que la facture mentionne la référence du devis Votre facture doit mentionner le devis auquel elle correspond afin de garantir que les travaux réalisés correspondent bien à ceux pour lesquels une subvention a été réservée. Vous devez vous assurer que le devis indiqué sur votre facture correspond bien à celui que vous avez fourni à l'Anah.

Vérifier que le montant total apparaît sur le document Si vous avez reçu plusieurs factures, le coût total de vos travaux doit apparaître sur chacune d'entre elles. Ainsi, si vous avez déjà versé un acompte, un bilan des paiements effectués et de ce qu'il vous reste à payer doit apparaître sur la facture pour correspondre au montant total de la facture.

Pour résumer, comme sur le devis, la certification RGE de l'entreprise des travaux, le détail des coûts par type de travaux ainsi que l'ensemble des aides hors MaPrimeRénov' effectivement perçues doivent apparaître sur la facture. Vérifier la présence de ces éléments sur votre facture vous permettra d'éviter tout retard dans le versement de votre prime.

- NOS AGENCES -

Epinal - Rennes - Bordeaux - Toulouse - Salon de Provence - Lyon

Pour le Confort et la Performance de vos Constructions